

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DANVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière des membres du Conseil de la ville de Danville tenue le 8 mars 2011 à 19h00 à la salle du Conseil sise au 150 de la rue Water, à Danville, à laquelle assistent les Conseillers:

| | |
|-----------------|--------------------|
| Siège numéro 1: | Francine L. Girard |
| Siège numéro 2: | Jean-Guy Dionne |
| Siège numéro 3: | Germain Ducharme |
| Siège numéro 4: | Michel Plourde |
| Siège numéro 5: | Bernard Laroche |
| Siège numéro 6: | Lisette Fréchette |

Formant quorum sous la présidence du Maire Jacques Hémond, l'assemblée est reconnue valablement constituée et débute par la récitation de la prière.

Cette assemblée est tenue en lieu et place de l'assemblée prévue qui devait avoir lieu le 7 mars 2011 laquelle en raison des conditions climatiques avait été reportée à ce soir en raison de la confirmation par courriel des Conseiller Germain Ducharme, Jean-Guy Dionne, Francine L. Girard et du Maire Jacques Hémond à l'effet qu'ils ne pourraient être présents à cette assemblée et en acceptaient le report à ce jour. Report annoncé à la radio, affiché à l'hôtel de ville et annoncé à l'ensemble des membres du Conseil par courriel et par message téléphonique.

Sauf mention expresse à l'effet contraire, le président d'assemblée s'abstient de voter.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que l'ordre du jour soumis soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que les procès-verbaux des assemblées tenues les 7 et 17 février 2011 soient acceptés tels que soumis, et qu'il soit fait dispense de leur lecture en raison du fait que chacun des membres du Conseil en a reçu copie préalablement à la tenue de la présente assemblée.

ADOPTÉ

RAPPORT DE DISPONIBILITÉ

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard:

- 1.- D'accuser réception du rapport de disponibilité et d'en accepter les chiffres y indiqués lesquels tiennent compte des factures à payer soumises pour approbation à la présente assemblée.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, Michel Lecours, directeur général et secrétaire-trésorier pour la Ville de Danville certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits budgétaires nécessaires au budget pour le paiement des comptes soumis à la présente assemblée lesquels sont énumérés ci-après.

**Michel Lecours, Directeur général et
secrétaire-trésorier**

COMPTES PAYABLES

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que soient acceptées les dépenses énumérées ci-dessous par activité et qu'il soit procédé à leur paiement et ou annulation lesquelles totalisent les montants ci-dessous, savoir:

| | |
|--|-------------------|
| - Rémunérations et contrib. de l'employeur | 105 244.06 |
| - Administration | 13 152.85 |
| - Sécurité publique | 76 969.65 |
| - Transport routier | 83 014.38 |
| - Hygiène du milieu | 55 902.91 |
| - Aménagement et urbanisme | 6 586.07 |
| - Loisirs et culture | 24 342.96 |
| - Financement | -----,-- |
| - Immobilisations/Investissements | 13 842.45 |
| Total : | 379 055.33 |

ADOPTÉ

PÉRIODE DU PUBLIC

- **2697 – 2011** - **Mireille Bergeron** – Bistro du coin – Demande de renouvellement de l'autorisation pour l'installation d'une terrasse sur le trottoir de la rue Grove face au « Bistro du coin » ;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Michel Plourde que la Municipalité acquiesce à la

demande formulée pour la période du 15 avril 2011 au 5 novembre 2011 et ce aux conditions suivantes, savoir :

- 1° Produire une preuve d'assurance responsabilité civile pour tous dommages matériels ou corporels pouvant résulter de l'utilisation ou de la localisation de la terrasse et résultant du fait du bénéficiaire ou ses préposés et ce avant l'installation de la terrasse;
- 2° Prêter une attention spéciale pour assurer et même accroître la visibilité des piétons désireux de traverser la rue Daniel-Johnson;
- 3° Assurer en tout temps la libre circulation piétonnière entre le bâtiment et la terrasse ainsi que d'assurer le dégagement du trottoir de tout rebut, mégot ou autre objet;
- 4° Autorisation valable jusqu'au premier de chaque mois et renouvelable automatiquement de mois en mois à moins que la Municipalité n'impose ou n'annule certaines conditions sur préavis de dix (10) jours;
- 5° Que l'heure de fermeture de la terrasse soit établie à 23h00 sauf pour 3 jours que pourra choisir le demandeur et où la terrasse pourra demeurer ouverte jusqu'à 1 heure du matin pourvu que la Municipalité en aie été avisée au préalable.

ADOPTÉ

- **Charles Giguère** – Représentations pour que la Municipalité procède à l'ouverture d'une voie piétonnière entre la rue Maple Grove et la rue Pelchat – Demande à formuler par écrit avec signatures à l'appui de préférence;
- **Comité d'embellissement** – Denise Courtemanche et Richard Côté – Représentations à l'effet d'une insuffisance du budget alloué au Comité d'embellissement – Discussion et explications concernant l'établissement des budgets, des représentations à faire annuellement et du suivi qui doit être réalisé – Indication qu'une somme de \$8,000.00 à \$8,500.00 dédiée exclusivement au volet floral de l'embellissement serait un minimum;
- **Jacques St-Amant, Danielle Lafrenière** – Représentations concernant un projet de réactivation de la « Société St-Jean Baptiste » et de l'organisation d'activités pour la période du 23 au 26 juin 2011;

RECOMMANDATIONS A LA C.P.T.A.Q.

- **2698 -2011 - Marthe Tremblay** – *Morcellement et aliénation d'une partie de propriété;*

Considérant que la demande est conforme à la réglementation municipale d'urbanisme (construction, zonage et lotissement);

Considérant qu'il ne s'agit pas d'une demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles;

Considérant que la demande, si elle est accordée, n'aura aucun impact sur l'activité agricole du secteur;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité recommande à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec de faire droit à la demande.

ADOPTÉ

RAPPORT SUR LES PERMIS DE CONSTRUCTION

- Une liste des permis émis pour le mois de février est remise à chacun des membres du Conseil indiquant une valeur de \$48,000.00 pour ce mois et un cumulatif d'année s'élevant à \$ 243,500.00.

CORRESPONDANCE / RESOLUTION

- **2699 – 2011 - Marché Public Mante du Carré** – Demande d'utilisation du « Parc Smith » les samedis de 10h00 à 14h00 comme par les années passées – Copie de police d'assurance jointe à la demande;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité acquiesce à la demande formulée aux conditions suivantes, savoir :

- 1° Que le terrain soit remis dans l'état où il se trouvait avant l'activité » et que cette autorisation soit accordée pour le temps mentionné dans la demande soient les samedis de 10h00 à 14h00 pendant la période estivale 2011;
- 2° Que les utilisateurs ou bénéficiaires de la présente autorisation fassent en sorte d'apporter une attention spéciale aux arrangements floraux de manière à ne pas les endommager;
- 3° De maintenir en vigueur pendant toute la durée de l'utilisation une police d'assurance responsabilité pour un montant minimal de \$2 000,000.00 et tenir la Municipalité libre de toute réclamation en dommages matériels ou corporels que pourrait subir un tiers du fait de l'utilisation du parc par le demandeur ou ses bénéficiaires;
- 4° Assurer une utilisation normale des bancs installés dans ce parc;

La présente autorisation ne vaut que pour la saison estivale 2011 et elle ne sera renouvelée pour l'année suivante qu'en réponse à une demande formelle à cet effet adressée aux membres du Conseil.

ADOPTÉ

- **2700 - 2011 - Ferme D. Godbout** – Demande de renouvellement d'autorisation pour permis d'alcool aux gens qui utiliseraient le chapiteau mis à leur disposition entre le 1^{er} mai et le 30 octobre 2011 sur la propriété du 60 chemin Boisvert;

Il est proposé par la Conseillère Lisette Fréchette, appuyée par le Conseiller Bernard Laroche que le directeur général soit autorisé de procéder à l'émission d'une lettre indiquant l'accord de la Municipalité à la demande formulée.

ADOPTÉ

- **2701 -2011 - Suzanne Wilson** – Demande pour acquérir une pointe du lot de la rue Heath de manière à avoir une ligne frontale droite en façade de la rue Heath;

Considérant les effets de la réforme cadastrale en cours de réalisation sur le territoire de la Municipalité;

Considérant que le demandeur a intérêt à ce que la limite avant de sa propriété sur la Heath soit une ligne continue;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité acquiesce à la demande formulée et autorise la cession, pour \$1.00, de cette partie, pointe ou triangle de la rue Heath formée par la jonction de la rue Heath avec les lots 330-19 et partie du lot 330-6 de manière à ce que la ligne avant de la propriété du 7 rue Heath soit en continue et ce aux conditions suivantes, savoir :

- 1° L'acte de vente devra contenir les clauses usuelles aux actes de vente au comptant sans obligation pour le vendeur de fournir quelque titre que ce soit, certificat de localisation ou description technique etc...; et
- 2° Les acquéreurs devront assumer les frais d'acte, les copies dont une pour le vendeur et les frais d'enregistrement;

Le Maire et le directeur général sont autorisés de signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires et faire toutes les déclarations requises pour la mise en force de la présente résolution.

ADOPTÉ

- **2702 – 2011 - CJAN** – Offre de publicité (4 messages X 30sec. par jour X 3) pour un total de \$180.00 campagne de vente de piles par les pompiers à l'occasion du changement d'heure;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité accepte l'offre soumise et autorise la diffusion de 12 messages à raison d'une somme de \$15.00 chacun taxes en sus.

ADOPTÉ

- **2703 – 2011 - Journal Les Actualités** – Offre de publication dans les cahiers spéciaux des 7 avril et 5 mai (construction) pour annoncer l'existence de programme d'accès à la propriété;

Il est proposé par la Conseillère Lisette Fréchette, appuyée par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité adhère à l'offre soumise et autorise la publication du texte lu à la présente assemblée dans l'édition du 7 avril 2011 à raison d'un quart de page pour la somme de \$295.00 taxes en sus.

ADOPTÉ

- **2704 – 2011 - Sylvie Pilon & Éric St-Hilaire** – Demande de dérogation mineure pour construction d'un garage à 3.5 mètres de la limite avant en lieu et place des 7.5 mètres prescrits (Rue Fleur de Lys);

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que cette demande soit référée au Comité consultatif d'urbanisme pour fins de recommandations à l'assemblée régulière du Mardi, 5 avril 2011 et que l'avis public requis par la Loi soit donné à cet effet.

ADOPTÉ

- **2705 -2011 - Symposium des Arts** – Invitation à la soirée bénéfice avec encan silencieux au Club de golf d'Asbestos le samedi, 30 avril 2011 à compter de 17h00 au prix de \$75.00 par personne taxes incluses;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que les membres du Conseil désireux de participer à cette activité soient autoriser de se procurer le billet nécessaire et puissent en réclamer le montant à la Municipalité à titre de frais de représentation.

ADOPTÉ

AFFAIRES EN SUSPENS

- **2706 - 2011 – (RAVIR)** - Regroupement des artistes vivant en ruralité – Invitation à participer à certaines activités 2011 et demande de contribution auprès de cet organisme;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que la Municipalité, suite aux explications données par le représentant de cet organisme, procède à l'inscription de cet organisme sur son site internet en tant que lien utile pour la communauté.

ADOPTÉ

- **Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme :**

- **2707 -2011 – 108 rue Stevenson** – Dérogation mineure;

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, la publication de l'avis requis dans le journal et l'absence de représentations à l'encontre de la demande;

Considérant la production, par le demandeur, d'un schéma de localisation représentant le lot visé par la demande ainsi que les marges résultantes;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité entérine les recommandations faites par le Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de :

« Reconnaître conforme un agrandissement sur un lot de coin plus précisément en façade de la rue Forest ayant une marge de 6 mètres en lieu et place des 7.5 prévus au règlement tout en prévoyant des places de stationnement pour accommoder les personnes à mobilité restreinte »;

Autorise le directeur à l'urbanisme et au développement économique d'émettre le permis de construction demandé et requis;

Les droits conférés par la présente dérogation devront être exercés dans les 12 mois de la date d'émission du permis de construction.

ADOPTÉ

- **2708 -2011 – 40 chemin Goodenough Est** – Dérogation mineure;

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, la publication de l'avis requis dans le journal et l'absence de représentations à l'encontre de la demande;

Considérant la production, par le demandeur, d'un schéma de localisation représentant à l'échelle le lot visé par la demande ainsi que les marges résultantes;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité entérine les recommandations faites par le Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de :

« Reconnaître conforme la construction d'une fosse à fumier situé à 5 mètres de la limite avant de propriété en lieu et place des 10 mètres prescrits au règlement de zonage 359 de l'ancienne municipalité de Shipton.»;

Autorise le directeur à l'urbanisme et au développement économique d'émettre le permis de construction demandé et requis;

Les droits conférés par la présente dérogation devront être exercés dans les 12 mois de la date d'émission du permis de construction.

ADOPTÉ

- **2709 -2011 – 20-22 Route 116** – Dérogation mineure;

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, la publication de l'avis requis dans le journal et l'absence de représentations à l'encontre de la demande;

Considérant la production, par le demandeur, d'un schéma de localisation représentant à l'échelle le lot visé par la demande ainsi que les marges résultantes;

Il est proposé par la Conseillère Lisette Fréchette, appuyée par le Conseiller Michel Plourde que la Municipalité entérine les recommandations faites par le Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de :

« Reconnaître conforme la « fermeture » de l'accès à l'établissement au moyen d'un agrandissement se situant à 3.65 mètres de la route 116 en lieu et place des 7 mètres prescrits au règlement de zonage 393 de l'ancienne ville de Danville.»;

Autorise le directeur à l'urbanisme et au développement économique d'émettre le permis de construction demandé et requis;

Les droits conférés par la présente dérogation devront être exercés dans les 12 mois de la date d'émission du permis de construction.

ADOPTÉ

- **2710 – 2011 – Schéma de couverture de risque** – Ratification/décision par la Municipalité de points soulevés par la préparation du « Schéma de couverture de risques de la MRC des Sources »;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que la Municipalité, en réponse à la demande de la chargée de projet datée du 4 février 2011 :

- 1° Ratifie les temps de réponse donné par le directeur du service de protection contre les incendies pour les diverses interventions qu'il pourrait avoir à faire sur le territoire qu'il dessert et autorise l'inscription de ces données au schéma de couverture de risques; et
- 2° Confirme, pour l'instant, sa préférence à ce qu'un chargé de projet au niveau de la MRC des Sources assure le suivi du « Schéma de couverture de risques » après son adoption. La présente préférence étant sujette à révision après l'adoption et entrée en vigueur du dit schéma; et
- 3° Requier que l'évaluation des « risques élevés » et des « risques moyens » soit répartie sur une période de 6 ans et non de 2 ans.

ADOPTÉ

AFFAIRES NOUVELLES

- **2711 – 2011 – Pacte rural supra-local** – Club de soccer SDA – Demande d'appui;

Considérant que les activités de ce Club bénéficient à de nombreux jeunes tant de la Municipalité que d'autres municipalités de la région;

Considérant que le projet fait l'objet actuellement d'une campagne de financement visant à assurer le financement de la mise de fonds initiale;

Considérant l'avis favorable émis par les membres du Comité local du pacte rural en plus du fait de bénéficier d'un avis d'admissibilité au niveau supra-local par la MRC des Sources;

Considérant que le projet vise la mise en place de structures et équipements sur des terrains appartenant à la Municipalité;

Considérant que la Municipalité ne peut qu'être favorable au projet soumis et qu'elle a tout intérêt à déployer tous les efforts requis et y apporter toute la collaboration possible;

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la Municipalité indique son appui au projet soumis par le Club de soccer SDA dans le cadre du « Programme du pacte rural – volet supra-local » pour une somme totale de \$25,972.00.

ADOPTÉ

- **2712 -2011** – **Pacte rural supra-local** – Revalorisation du Carmel de Belle-Croix;

Considérant l'avis favorable émis par les membres du Comité local du pacte rural en plus du fait de bénéficier d'un avis d'admissibilité au niveau supra-local par la MRC des Sources;

Considérant que la Municipalité ne peut qu'être favorable au projet soumis et qu'elle a tout intérêt à déployer tous les efforts requis et y apporter toute la collaboration possible;

Considérant qu'il s'agit de la revalorisation d'un grand espace de terrain et d'une bâtisse imposante qui se trouvent sur le territoire de la Municipalité et qu'il est dans l'intérêt de cette dernière de connaître les avenues d'utilisation potentiellement réalisables;

Considérant que les argents en provenance du milieu ne sont pas les argents de la Municipalité mais bien celles d'individus, organismes et/compagnies;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que la Municipalité indique son appui au projet soumis par le « Comité consultatif de la revalorisation du Carmel de Danville » s'établissant à la somme de \$60,000.00 dont \$10,000.00 en provenance du pacte rural volet supra-local.

ADOPTÉ

- **2713 – 2011** – **Reddition de compte** – MTQ & subvention pour entretien du réseau routier année 2010;

ATTENDU que le Ministère des Transports a versé une compensation de \$314.992.00 pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;

ATTENDU que les compensations distribuées à une municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'annexe « A » identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU qu'un vérificateur externe (Roy, Lambert, Desrochers s.e.n.c. de Victoriaville) présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée soit le 30 avril 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que la municipalité de Danville informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ

- **2714 – 2011** – **Sondage par le Comité agro-alimentaire** – Approbation;

Il est proposé par le Conseiller Germain Ducharme, appuyé par la Conseillère Francine L. Girard que ce Conseil ratifie le questionnaire soumis à chacun de ses membres et ce pour valoir à titre de sondage pouvant être utilisé par le Comité agro-alimentaire de la Municipalité.

ADOPTÉ

- **2715 - 2011** – **Comité d'embellissement** – Budget 2011 pour les aménagements floraux et engrais;

Considérant les obligations découlant de l'appellation de « Village-Relais » et de la classification faite par les « Fleurons du Québec » pour la Ville de Danville;

Considérant les discussions et explications données au cours de la présente assemblée et des conclusions à l'effet qu'un ajustement budgétaire s'imposait;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par la Conseillère Lisette Fréchette que le budget admissible à la réalisation des aménagements floraux et à l'achat des engrais nécessaires soit établi à la somme de \$8,500.00 pour le présent exercice financier et qu'il soit procédé aux ajustements budgétaires nécessaires à même les sommes consacrées aux activités d'investissement en loisirs.

ADOPTÉ

- **2716 – 2011** – **États financiers 2010** – Assemblée spéciale;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par le Conseiller Germain Ducharme que les états financiers pour l'année 2010 soient présentés lors d'une assemblée spéciale qui aura lieu le Lundi, 25 avril 2011 à compter de 19h00 à l'hôtel de Ville chacun des membres du Conseil déclarant renoncer expressément à tout autre mode de convocation, la présente résolution en tenant lieu.

ADOPTÉ

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Germain Ducharme que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉ

Jacques Hémond, Maire

